

À tous les parents qui inscrivent un enfant en classe de préscolaire 4 ans Année scolaire 2025-2026

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a récemment adopté les critères d'inscription qui s'appliqueront pour la prochaine année scolaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les dispositions relatives aux critères d'inscription font que le Centre de services scolaire peut être appelé à prioriser certains élèves au préscolaire 4 ans puisque le nombre de groupes octroyés par le ministère de l'Éducation est limité.

Voici, à titre informatif, un extrait de la <u>politique 219 - Admission et inscription des élèves</u> <u>jeunes en formation générale dans les établissements du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe</u> pour l'année scolaire 2025-2026 concernant la sélection des élèves en cas de surplus dans une école :

2.3 Critères d'acceptation des élèves

L'acceptation des élèves se fera selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- a) élèves à besoins particuliers référés par nos partenaires travaillant auprès de cette clientèle;
- b) élèves du secteur;
- c) élèves n'ayant pas fréquenté un service éducatif régi par l'état (Centre de la petite enfance (CPE) en installation service de garde en milieu familial associé à un CPE) l'année précédente;
- d) élèves ayant un frère ou une sœur fréquentant déjà l'école;
- e) ordre chronologique des inscriptions.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école primaire où vous ferez l'inscription de votre enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous assurons notre collaboration pour limiter les inconvénients en cas de surplus d'élèves.

Marie-Lise Rainville

Myamville

Coordonnatrice au Secteur de l'organisation scolaire